

- 1 -

Elément de surplombement

La présente invention concerne un élément de surplombement comprenant une base agencée pour être posée sur un plot d'élévation d'une surface, laquelle base est pourvue d'une fenêtre qui s'étend de
5 façon longitudinale dans la base, ladite fenêtre étant dimensionnée à ce qu'une aile d'une pièce intercalaire placée sur le plot d'élévation puisse la traverser et ainsi guider un mouvement de translation de l'élément de surplombement par rapport au plot d'élévation sur lequel il est posé, laquelle base comprend à une première extrémité longitudinale un
10 organe d'arrêt qui s'étend sensiblement perpendiculairement par rapport à la base.

Un tel élément de surplombement est connu de US D 685 745. L'élément de surplombement connu comporte un organe d'arrêt ayant une géométrie en forme d'une ellipse, qui est placé à une première
15 extrémité longitudinale de la base. L'élément de surplombement sert à être posé sur un plot d'élévation d'une surface et à surplomber une distance entre le plot et un bord de mur et vient se placer sous un élément de revêtement de sol qui est placé sur le plot. Il est bien connu dans la technique d'élévation de surface ou de compensation de
20 l'inclinaison d'une surface, de faire usage de plots d'élévation. Ces plots sont placés sur un sol, qui est soit plat, soit incliné. Lorsque le sol est plat, les plots servent à élever la surface pour créer un espace qui peut servir pour y loger entre autres des câbles électriques. Lorsque le sol est incliné, le plot sert non seulement à élever la surface, mais également à
25 compenser la pente. Le revêtement de sol, par exemple formé par des dalles ou un plancher en bois naturel ou synthétique, est alors posé sur le plot. Pour combler l'espace entre une paroi ou un mur et la première rangé de plots, on fait usage d'éléments de surplombement qui sont appliqués sur la tête du plot et dont l'organe d'arrêt est placé contre le
30 mur ou la paroi. La présence de la fenêtre permet à l'aile de l'élément intercalaire placé sur le plot d'élévation de traverser cette fenêtre et

- 2 -

d'ainsi guider l'élément de surplombement dans un mouvement transversal par rapport au plot d'élévation sur lequel il est posé. Ce mouvement transversal permet à son tour de faire glisser l'élément de surplombement jusqu'à ce que son organe d'arrêt entre en contact avec
5 le mur ou la paroi.

Un désavantage de l'élément de surplombement connu est qu'il ne permet pas de correctement surplomber la distance entre le mur ou la paroi et le plot aux endroits où le mur ou la paroi n'est pas rectiligne, ou là où il ou elle forme un coin. L'architecture moderne et les techniques et
10 matériaux de constructions permettent de nos jours l'usage d'autres formes géométriques que des lignes droites. Il existe dès lors un besoin d'avoir des surfaces relevées qui peuvent être combinées avec des murs ou des parois non-rectilignes, ou qui forment des coins.

L'invention a pour but de réaliser un élément de surplombement
15 qui puisse être utilisé avec des murs et des parois de différentes géométries.

A cette fin un élément de surplombement suivant l'invention est caractérisé en ce que l'organe d'arrêt est formé par au moins une bavette pourvue d'une entaille qui s'étend sur la hauteur de la bavette, l'entaille
20 ayant une profondeur telle à permettre une flexion et/ou un enlèvement d'une section de la bavette située entre l'entaille et une extrémité distale de la bavette. La présence de l'entaille permet ainsi, soit de faire fléchir ladite section de la bavette, ou de l'enlever, afin de pouvoir ainsi adapter l'élément de surplombement à la géométrie du mur ou de la paroi en face
25 duquel ou de laquelle il sera placé. Comme l'élément de surplombement peut ainsi s'adapter à la géométrie du mur ou de la paroi, il devient possible de surplomber la distance jusque contre le mur ou la paroi, même si ce dernier est non-rectiligne ou forme un coin.

Il faut noter que la demande de brevet EP 3 279 405 décrit l'usage
30 d'un organe d'arrêt placé directement sur la tête d'un plot d'élévation et pourvue d'une entaille qui permet d'enlever une section de cet organe

- 3 -

d'arrêt. Toutefois cet organe d'arrêt ne fait pas partie d'un élément de surplombement qui peut se déplacer par rapport au plot d'élévation pour combler l'espace entre une paroi ou un mur et le plot sur lequel il est placé et ne peut de ce fait pas résoudre un problème de murs ou de parois ayant des géométries non-rectilignes.

Le modèle d'utilité DE 20 2016 001842 décrit un élément de surplombement qui ne peut également pas être déplacé par rapport au plot d'élévation et qui de ce fait ne peut pas non plus résoudre un problème de murs ou de parois ayant des géométries non-rectilignes.

Une première forme de réalisation d'un élément de surplombement suivant l'invention est caractérisée en ce que l'entaille est située dans une partie de la bavette située entre $1/3$ et $2/3$, en particulier entre $4/9$ et $5/9$, de la longueur de la bavette. Cela permet d'une part de garder toujours une section de la bavette qui sera en contact avec le mur ou la paroi, et d'autre part de pouvoir suffisamment faire fléchir la bavette ou enlever une section de celle-ci, et de pouvoir adapter l'élément de surplombement à une grande variété de géométrie de mur ou de paroi.

Une deuxième forme de réalisation d'un élément de surplombement suivant l'invention est caractérisée en ce que la ou les bavette(s) est ou sont placée(s) sur un premier pied et en décalage par rapport à la base. Ceci permet de pour pouvoir casser une partie de la bavette sans pour autant dénaturer la base de l'élément de surplombement.

De préférence la base comporte un ensemble de perforations traversant cette base. Ceci permet de fixer l'élément de surplombement sur le plot d'élévation en utilisant les perforations pour y introduire des vis servant à fixer l'élément de surplombement sur le plot.

Une troisième forme de réalisation d'un élément de surplombement suivant l'invention est caractérisée en ce que la base est pourvue d'une ligne de rupture appliquée en décalage par rapport à la bavette. La présence de cette ligne de rupture permet de détacher à cet

- 4 -

endroit une partie de l'élément de surplombement et ainsi de réduire la longueur de la base. Ainsi on peut appliquer sur un même plot d'élévation deux ou trois éléments de support qui forment un angle entre eux. Ceci s'avère très utile lorsque le mur ou la paroi forme une enclave ou un coin.

5 L'invention sera maintenant décrite à l'aide des dessins qui illustrent des formes de réalisation de l'élément de surplombement et de l'ensemble suivant l'invention. Dans les dessins :

La figure 1 montre un élément de surplombement suivant l'invention et qui est posé sur un plot d'élévation ;

10 La figure 2 montre une forme de réalisation d'un élément de surplombement suivant l'invention ;

Les figures 3a et 3b montrent un mur qui forme une courbe et la façon dont l'élément de surplombement monté sur un plot d'élévation peut s'adapter à cette forme courbée ;

15 Les figures 4a et 4b montrent l'élément de surplombement placé près d'un coin d'un mur ; et

Les figures 5a et 5b montrent deux éléments de support suivant l'invention montés sur un plot d'élévation.

20 Dans les dessins un même signe de référence a été attribué à un même élément ou à un élément analogue.

Les figures 1 et 2 montrent un élément de surplombement 1 suivant l'invention. Dans l'exemple de la figure 1 l'élément de surplombement est posé sur un plot d'élévation 3. Le plot d'élévation et son usage sont généralement connus et sont par exemple décrit dans les brevets EP 1 027 511 et EP 3 181 779 qui appartiennent à la demanderesse. Ces plots servent soit à compenser une inclinaison du sol, soit à surélever le sol, par exemple pour construire une terrasse ou pour créer un espace pour des câbles ou des conduites sous un plancher surélevé. L'élément de surplombement est destiné à être monté sur la tête du plot de façon à pouvoir être déplacé sur la tête du plot. Le revêtement de sol (non repris dans cette figure 1) est alors placé en

25

30

- 5 -

posant une fraction, par exemple un coin ou un segment, d'un l'élément de revêtement qui va faire part de ce revêtement de sol, sur l'élément de surplombement 1.

5 L'élément de surplombement 1 est de préférence fabriqué en une matière plastique, comme du polypropylène, mais il va de soi que d'autres matières, comme de l'époxy renforcé par des fibres de verre, ou même des matières naturelles, comme du bois, peuvent être utilisées.

10 L'élément de surplombement 1 comprend une base 2 agencée pour être montée sur le plot d'élévation 3. Cette base comprend à une première extrémité longitudinale 4 un organe d'arrêt 5 qui s'étend sensiblement perpendiculairement par rapport à la base. L'organe d'arrêt est formé par au moins une bavette 6-1 pourvue d'une entaille 7-1, qui s'étend sur la hauteur de la bavette. Dans la forme de réalisation illustrée à la figure 1, l'organe d'arrêt comporte deux bavettes 6-1 et 6-2, chacune
15 pourvue d'une entaille 7-1, 7-2. L'entaille a une profondeur telle à permettre une flexion et/ou un enlèvement par rupture d'une première section de la bavette située entre l'entaille et une extrémité distale 6d de la bavette. Cette entaille est par exemple réalisée en laissant un évidement dans la bavette lors de sa fabrication, par exemple par
20 moulage. De préférence l'entaille s'étend sur toute la hauteur de la bavette. De préférence l'entaille 7-1, 7-2 est située dans une partie de la bavette située entre un tiers ($1/3$) et deux tiers ($2/3$), en particulier entre $4/9$ et $5/9$, de la longueur de la bavette. Cela permet d'une part de garder toujours une deuxième section de la bavette qui sera en contact avec le
25 mur ou la paroi, comme il sera décrit ci-dessous, et d'autre part de pouvoir suffisamment faire fléchir la première section de la bavette ou d'enlever cette première section, et de pouvoir adapter l'élément de surplombement à une grande variété de géométrie de mur ou de paroi. De préférence, la bavette comporte également des nervures 15 de
30 renforcement dont une est placée à l'extrémité distale 6d de la bavette et au moins une autre dans chaque section de la bavette. Comme leur nom

- 6 -

l'indique, elles servent à rigidifier la bavette. Les nervures de renforcement sont placées sur la face de la bavette orientée vers la base, alors que la face frontale de la bavette est de préférence lisse pour faciliter sa pose contre le mur ou la paroi. De préférence la bavette à une
5 épaisseur de 3mm et la nervure de renforcement une épaisseur de 2 mm, ce qui fait une épaisseur totale de 5mm à hauteur de la nervure. Cette épaisseur de 2mm permet de créer une distance entre la bavette et le revêtement de sol qui sera posé contre la bavette et ces nervures de renforcement, laissant ainsi un espace de 2mm qui peut servir au
10 drainage.

De préférence la ou les bavette(s) est ou sont placée(s) sur un premier pied 8-1, 8-2, qui est en décalage par rapport à la base 2. Ceci permet de pour pouvoir casser une partie de la bavette, ou d'enlever une des bavettes, sans pour autant dénaturer la base de l'élément de
15 surplombement. La bavette est reliée au premier pied à hauteur de sa deuxième section, afin de ne pas gêner la flexion ou l'enlèvement de la première section.

De préférence la base comporte un ensemble de perforations 9 traversant cette base. Ces perforations dudit ensemble sont alignées
20 selon au moins une rangée et placées de façon équidistance les unes des autres. Ceci permet de fixer l'élément de surplombement, par exemple à l'aide de vis, sur le plot d'élévation en utilisant les perforations pour y introduire les vis et ainsi fixer l'élément de surplombement sur le plot. La présence d'un ensemble de perforations permet de choisir un ou
25 plusieurs points de fixations en fonction de l'orientation de l'élément de surplombement par rapport à la tête du plot 3. De préférence chaque perforation comporte au niveau de la face supérieure de la base un évidement conique permettant d'y loger la tête de la vis qui fixe l'élément de surplombement au plot.

30 L'élément de surplombement 1 comporte une fenêtre 10 qui s'étend de façon longitudinale dans la base 2. Cette fenêtre traverse la

- 7 -

base. La fenêtre 10 s'étend entre les deux rangées de perforations 9. Cette fenêtre sert à être traversée par une aile qui fait partie d'une pièce intercalaire 12 qui viendra alors s'étendre entre les éléments de revêtement de sol. La pièce intercalaire est fixée sur la tête du plot 3 et
5 permet également de guider un mouvement de translation de l'élément de surplombement par rapport au plot, comme il sera décrit plus en détails ci-dessous.

De préférence la face supérieure et la face inférieure de la base est pourvue de rainures de drainage 18 servant à drainer l'eau qui
10 pourrait tomber sur l'élément de surplombement. Un certain nombre de ces rainures de drainage croissent les perforations 9.

Dans la figure 1 on voit l'élément de surplombement avec les ailes de deux pièces intercalaires 12 qui traversent la fenêtre 10 et deux autres pièces intercalaires qui sont situées de part et d'autre de l'élément de
15 surplombement. L'élément de surplombement peut glisser sur la tête du plot et sera guidé par la présence de la fenêtre 10 et des ailes des pièces intercalaire. En effet, puisque ces ailes traversent cette fenêtre mais que les pièces intercalaires auxquelles elles appartiennent sont fixées au plot, elles contribuent au guidage de l'élément de surplombement lors de son
20 mouvement de translation par rapport au plot. Ainsi grâce au fait que l'élément de surplombement peut glisser sur la tête du plot, il est possible d'ajuster sa position de telle façon que sa bavette 6-1, 6-2 entre en contact avec un mur ou une paroi.

L'élément de surplombement suivant l'invention comporte de
25 préférence également une ligne de rupture 21 appliquée dans la base en décalage par rapport à la bavette 6-1, 6-2. La ligne de rupture s'étend dans une direction transversale de cette base et est située à une distance de la bavette, en particulier une distance située entre 3 et 5cm, plus particulièrement une distance de 4cm. Cette ligne de rupture est de
30 préférence appliquée tant sur la face supérieure que sur la face inférieure de la base et s'étend sur toute la largeur de la base. Il est toutefois

- 8 -

possible d'appliquer la ligne de rupture que sur une seule face de la base en la faisant pénétrer plus profondément dans la matière que dans la réalisation sur les deux faces de la base. La ligne de rupture 21 a pour fonction de permettre de détacher à cet endroit une partie de l'élément de
5 surplombement et ainsi de réduire la longueur de la base. Ceci est avantageux lorsque le mur forme un angle, comme il sera décrit ci-dessous.

Les figures 3a et 3b illustrent l'usage de l'élément de surplombement suivant l'invention lorsque le mur ou la paroi 25 possède
10 une forme courbée. La figure 3a montre la configuration où le revêtement de sol n'est pas encore placé et la figure 3b celle où le revêtement de sol est placé. Grâce à la présence des entailles 7-1 et 7-2 il est possible de plier les premières sections des bavettes 6-1 et 6-2 afin qu'elles épousent la courbe du mur ou de la paroi 25. Dans cette figure 3a on voit
15 également que le plot d'élévation 3 est à distance du mur et que grâce au fait que l'élément de surplombement peut être déplacé sur la tête du plot, il est possible de le faire glisser sur la tête du plot jusqu'à ce que les bavettes soient en contact avec le mur ou la paroi. Le revêtement 26 de sol est posé sur les éléments de surplombement. La présence de la
20 fenêtre 10 et des pièces intercalaires 12 dont les ailes sont logées dans cette fenêtre, permet en imposant un mouvement de translation aux pièces intercalaires de les placer de telle façon à ce qu'elles puissent s'étendre entre deux éléments de revêtement de sol adjacent 26-1 et 26-2, même si ces derniers ne sont pas rectangulaires. Pour ajuster
25 l'élément de revêtement 26-1 à la géométrie du mur ou de la paroi il suffira de couper une partie de cet élément de revêtement de sol afin que lui aussi épouse la géométrie du mur ou de la paroi. Grâce au fait que l'élément de surplombement peut être déplacé sur la tête du plot il peut entrer en contact avec le mur ou la paroi. La présence des éléments
30 intercalaires dans les fenêtres va permettre de placer les pièces

- 9 -

intercalaires correctement entre les éléments de revêtement de sol adjacents.

Les figures 4a et 4b illustrent l'usage de l'élément de surplombement suivant l'invention lorsque le mur ou la paroi 25 forment un coin extérieur à 90°. La figure 4a montre la configuration où le revêtement de sol n'est pas encore placé et la figure 4b celle où le revêtement de sol est placé. On y voit que la bavette 6-2 a été enlevée pour accommoder l'élément de surplombement à la géométrie en coin du mur ou de la paroi. Pour cela il a suffi de casser ou de couper dans la bavette 6-1 à hauteur de son pied 8-1. Au cas où on aurait besoin d'avoir encore une section d'une des bavettes avant d'atteindre le coin du mur ou de la paroi, il suffira d'enlever qu'une section de la bavette en utilisant l'entaille 7 comme ligne de coupe. De façon analogue à ce qui a été décrit pour la figure 3, l'élément de revêtement de sol sera posé sur l'élément de surplombement.

Les figures 5a et 5b illustrent l'usage de l'élément de surplombement suivant l'invention lorsque les parties du mur ou la paroi 25-1 et 25-2 forment un coin intérieur à 90° entre eux. La figure 5a montre la configuration où le revêtement de sol n'est pas encore placé et la figure 5b celle où le revêtement de sol est placé. On y voit que deux éléments de surplombement 1-a et 1-b, qui forment un angle de 90° entre eux, sont posés sur le plot d'élévation. L'élément de surplombement 1-a est entier et l'élément de surplombement 1-b a une longueur réduite puisqu'une partie de la base a été enlevée en faisant usage de la ligne de rupture 21. En réduisant ainsi la longueur de la base il est possible de mettre sur un même plot d'élévation deux éléments de surplombement qui s'étendent dans un même plan, permettant ainsi la pose en équilibre de l'élément de revêtement de sol 26-1 sur ce plan. De plus l'usage de deux éléments de surplombement permet de combler la distance entre le plot tant pour ce qui concerne la partie 25-1 que pour la partie 25-2 du mur. Pour maintenir en place l'élément de surplombement 1-b sur le plot

- 10 -

il suffira de faire usage de deux des perforations 9 pour y appliquer une vis qui sera visée dans la tête du plot.

Revendications

1. Elément de surplombement (1) comprenant une base
(2) agencée pour être posée sur un plot d'élévation (3) d'une surface,
5 laquelle base est pourvue d'une fenêtre (10) qui s'étend de façon
longitudinale dans la base, ladite fenêtre étant dimensionnée à ce qu'une
aile faisant partie d'une pièce intercalaire (12) placée sur le plot
d'élévation puisse la traverser et ainsi guider un mouvement de
translation de l'élément de surplombement par rapport au plot d'élévation
10 sur lequel il est posé, laquelle base comprend à une première extrémité
longitudinale (4) un organe d'arrêt (5) qui s'étend sensiblement
perpendiculairement par rapport à la base, caractérisé en ce que l'organe
d'arrêt est formé par au moins une bavette (6-1,6-2) pourvue d'une
entaille (7-1,7-2) qui s'étend sur la hauteur de la bavette, l'entaille ayant
15 une profondeur telle à permettre une flexion et/ou un enlèvement d'une
section de la bavette située entre l'entaille et une extrémité distale de la
bavette.

2. Elément de surplombement suivant la revendication 1,
caractérisé en ce que l'entaille (7-1,7-2) est située dans une partie de la
20 bavette située entre 1/3 et 2/3, en particulier entre 4/9 et 5/9, de la
longueur de la bavette.

3. Elément de surplombement suivant la revendication 1 ou
2, caractérisé en ce que la ou les bavette(s) est ou sont placée(s) sur un
premier pied (8-1,8-2) et en décalage par rapport à la base.

25 4. Elément de surplombement suivant l'une des
revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la base est pourvue d'une
ligne de rupture (21) appliquée en décalage par rapport à la bavette.

5. Elément de surplombement suivant la revendication 4,
caractérisé en ce que la ligne de rupture s'étend dans une direction
30 transversale de cette base et est située à une distance de la bavette, en

- 12 -

particulier une distance située entre 3 et 5cm, plus particulièrement une distance de 4cm.

5 6. Élément de surplombement suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la base comporte un ensemble de perforations (9) traversant cette base.

7. Élément de surplombement suivant la revendication 6, caractérisé en ce que les perforations dudit ensemble sont alignées selon au moins une rangée et placées de façon équidistance les unes des autres.

10 8. Élément de surplombement suivant la revendication 6 ou 7, caractérisé en ce que les perforations de l'ensemble de perforations s'étendent suivant deux rangées et en ce que la fenêtre s'étend entre les deux rangées de perforations.

15 9. Élément de surplombement suivant l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il comporte un jeu de pièces intercalaire (12), chaque pièce intercalaire étant agencée de façon à ce que son aile puisse traverser la fenêtre).

20 10. Élément de surplombement suivant l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la base est pourvue de rainures de drainage (18).